

RECOCHEM PARA-ZENE

PARADICHLOROBENZÈNE DE QUALITÉ TECHNIQUE

À DES FINS DE FABRICATION SEULEMENT

NO. D'ENREGISTREMENT : 21001
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

GARANTIE : PARADICHLOROBENZÈNE 99.9%

CONTENU NET : 25kg

ATTENTION POISON

PRÉCAUTIONS: EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Peut être nocif si avalé.

PREMIERS SOINS : Si avalé, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

MODE D'EMPLOI : Utiliser à des fins de fabrication, de préparation ou de reconditionnement. À n'employer que pour fabriquer un pesticide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Recochem Inc. 850 Montée de Liesse, Montréal, Québec, H4T 1P4, (905)791-1788